

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 29 novembre 2021

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 14.

L'an deux mil vingt et un, le 29 novembre à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Shelburn sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Eliane LE LAPPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Absents : Michèle OLLIVIER (procuration à Yves GUILLERM).

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 25/11/21.

M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : primes de fin d'année du personnel communal

Il est rappelé que l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 dispose que « les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ». Ils ne peuvent percevoir aucune autre rémunération à raison des mêmes fonctions, sous réserve toutefois des dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoient le maintien des « avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération » institués avant l'entrée en vigueur de cette loi, ce qui est le cas des primes de fin d'année pour Pludual puisque celles-ci étaient versées aux agents avant 1984.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les primes de fin d'année du personnel communal de 1 %. Il est rappelé qu'à compter d'un mois non travaillé par agent la prime est calculée en fonction du temps travaillé.

Objet : tarifs 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs suivants :

- **location de la salle**

Particuliers

	Pludualais	Hors commune
	Salle Shelburn	
1 journée	226 €	400 €
Week-end	288 €	540 €
Apéritif	80 €	190 €

Petite salle		
1 journée	135 €	250 €
Week-end	177 €	330 €
Salle sans cuisine	64 €	130 €
Location des 2 salles		
1 journée	290 €	530 €
Week-end	352 €	680 €

Associations

	Pludualais	Hors commune
Salle Shelburn		
Toute manifestation	39 €	
Réunion		100 €
Manifestation		320 €
Petite salle		
Toute manifestation	19 €	
Réunion		45 €
Manifestation		160 €

Il est rappelé que les associations communales bénéficient d'une location gratuite par an.

L'assemblée décide de fixer un supplément chauffage pour la location de la salle Shelburn du 15/10 au 15/03 : 30 € pour 1 journée et 50 € pour un week-end.

-concessions cimetière

concession de 15 ans : 81,00 €

concession de 30 ans : 162,00 €

-buses et regards

buses 15,45 €/m, regard 32,40 €, grille (500) 93,70 €.

Objet : budget communal - décision modificative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits dépenses			Augmentation de crédits recettes		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
46	2152	50 000,00 €	46	1322	21 000,00 €
			ONA	1641	29 000,00 €

Objet : demande d'installation classée - EARL DE KERNABAT (Plouha)

Par arrêté du 21 octobre 2021, M. le Préfet des Côtes d'Armor a soumis à consultation du public en mairie de PLOUHA la demande présentée au titre de l'installation classée « EARL DE KERNABAT » exploitée à PLOUHA au lieu-dit « Kermaria » qui porte sur l'exploitation d'un élevage avicole avec un effectif après projet de 67 250 emplacements volailles et la mise à jour de la gestion des déjections. La commune de Pludual étant concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Objet : Convention Globale de Territoire avec la CAF

La Caf des Côtes d'Armor fait évoluer ses modes de coopérations avec les territoires en développant les Conventions Territoriales Globales. Ce projet, à l'échelle du territoire, partagé entre la Caf, Leff Armor Communauté et les communes permettra de développer des services aux familles en cohérence avec les besoins des habitants et les spécificités des territoires. Cette réflexion est à co-construire avec l'ensemble des acteurs sur l'année 2021.

Cette convention, une fois rédigée sera signée par la CAF, Leff Armor et l'ensemble des communes du territoire. Le déploiement des CTG s'accompagne d'une réforme des modalités de financements, consistant en une évolution des contrats enfance jeunesse vers des bonus territoires. Dès lors, les contrats enfance jeunesse ne seront pas à renouveler. Ces bonus seront des montants forfaitaires, versés directement au gestionnaire du service. Ces bonus seront déployés dans la continuité des accompagnements et le maintien d'un co-financement des services inscrits dans le CEJ. Le versement de ces montants est conditionné à la signature d'une convention territoriale globale. Sur le territoire de Leff Armor, le Contrat Enfance Jeunesse arrive à échéance au 31 décembre 2021 ; la transition avec le bonus territoire se fera automatiquement.

Depuis avril 2021, un travail de réflexion a été engagé à l'échelle de Leff Armor, territoire pour lequel 3 thématiques ont été pré-identifiées :

- l'information des familles
- la jeunesse : les 18 – 25 ans
- le cadre de vie et le lien social.

Après un diagnostic technique conforté et complété par les ateliers rassemblant élus des communes et partenaires du territoire le 4 juillet dernier, les enjeux suivants ont émergé pour le territoire de Leff Armor :

- thème : l'accès aux droits pour tous les habitants du territoire :
- accompagnement des habitants dans les démarches numériques
- amélioration de la diffusion de l'information et de la communication en l'adaptant aux habitants et aux personnes ressources
- thème : les jeunes (16 – 30 ans)
- connaissance des jeunes du territoire : besoins, attentes, envies, engagements
- thème : cadre de vie / Lien social
- accompagnement des initiatives citoyennes favorisant le lien social
- valorisation des associations et initiatives encourageant l'engagement des habitants sur le territoire.

Suite à ces enjeux, un plan d'actions porté par Leff Armor et la CAF a été élaboré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention globale de territoire qui permettra notamment le déploiement des bonus de territoire, assurant ainsi le maintien d'un co-financement des services inscrits dans le CEJ.

Arrivée de Floryse BUTTEZ.

Objet : Leff Armor Communauté - rapports annuels 2020 (rapport d'activité, déchets, eau potable, assainissement non collectif)

M. le Maire indique que les élus ont été destinataires du rapport d'activité 2020 de Leff Armor Communauté ainsi que des rapports annuels 2020 des services publics des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement non collectif (SPANC).

Ces rapports n'appellent pas d'observation des élus.

Objet : bâtiment des religieuses - étude de faisabilité

M. le Maire fait un point sur le projet de transformation du bâtiment collectif occupé anciennement par des religieuses en bâtiment d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention de SOLIHA BRETAGNE pour l'étude de faisabilité de la transformation en logements locatifs de la maison des sœurs et d'autoriser le maire à la signer.

Objet : recensement de la population - recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est concernée par l'enquête de recensement de la population en janvier – février 2022 et qu'il a recruté un agent recenseur pour procéder à une partie de l'enquête de recensement, la deuxième partie sera réalisée par un agent des services techniques.

Il est nécessaire de fixer la rémunération de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération brute de l'agent recenseur comme suit :

- tournée de reconnaissance + formations : 150,00 €
- indemnités de transport : 100,00 €
- feuille de logement : 1,00 €
- bulletin individuel : 1,50 €
- prime de fin de collecte : 200,00 € (pour les 2 agents recenseurs).

Questions et informations diverses

→ Motion de soutien - collège de PLOUHA

Le maire informe l'assemblée de la demande de motion de soutien de la part des parents d'élèves du collège de Plouha face au manque de professeurs dans l'établissement depuis la rentrée notamment en technologie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- VALIDER la motion de soutien aux parents d'élèves du collège de Plouha
- SOUHAITER une éducation régulière et une meilleure organisation pour l'année scolaire
- FAIRE SAVOIR que cette motion sera transmise à la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) du collège de Plouha ainsi qu'à l'inspection académique.

→ désignation d'une personne en charge de la mission égalité hommes/femmes : Frédéric LE TURLUER

→ marché de Noël : dimanche 12 décembre 10h00 à 12h00, permanences des élus

→ arbre de Noël : samedi 18 décembre à 15h00

→ vœux du maire : samedi 22 janvier.

La séance est levée à 19h45.

Signatures des membres présents